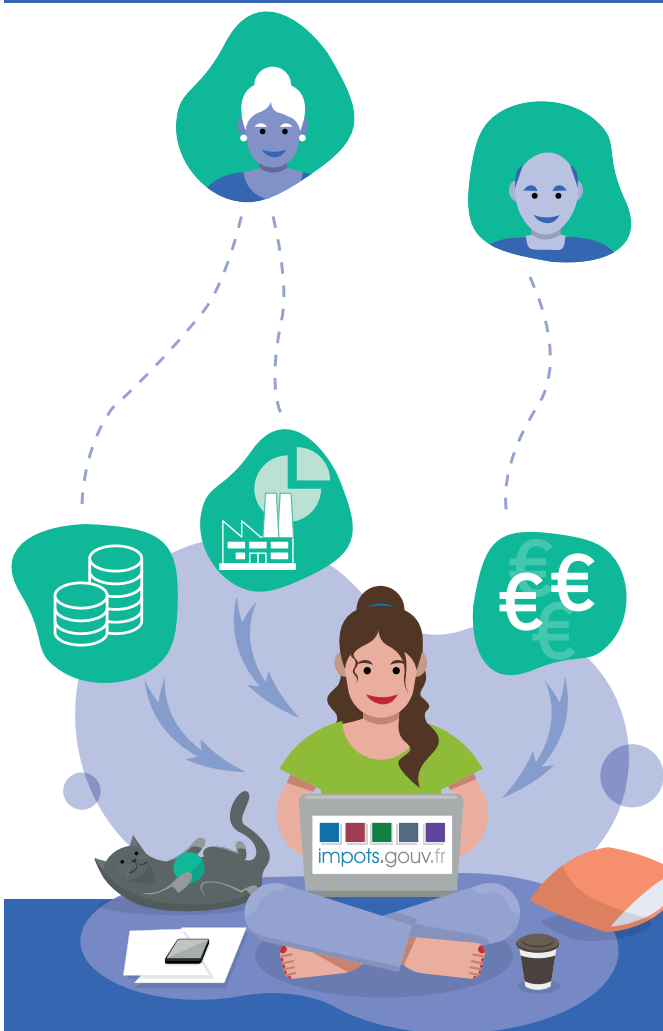


**Vous avez reçu un don ?
Déclarez-le sur impots.gouv.fr**



**Un accès rapide et sécurisé 24h/24
pour déclarer et payer en toute tranquillité**

Vous avez reçu un don ?

- sommes d'argent
- actions ou obligations
- objets d'art...



- plus besoin de vous déplacer
- le service en ligne est disponible 24h/24
- le calcul de l'impôt éventuel est automatique et payable en ligne
- votre déclaration reste accessible à tout instant

**Rendez-vous sur impots.gouv.fr >
Votre espace particulier > Déclarer >
Vous avez reçu un don ? Déclarez-le**